

EXPOSITION UNIVERSELLE
LE GROUPE DE L'EMPEREUR

Voir le Messager du 2 mai.

En 1863 l'Impératrice, frappée des difficultés de la vie ouvrière, fonda la Société du Prince Impérial, dont le but est de faciliter aux prêts l'achat des instruments, outils, ustensiles, meubles ou matières premières nécessaires au travail, et de venir en aide aux besoins accidentels et temporaires des familles laborieuses. De 1863 à 1867, la Société du Prince Impérial a consenti 15,767 prêts, montant à 10,000,000 francs.

Jusqu'alors il n'existe pas d'industrie pour l'ouvrier qu'une sorte de crédit, le crédit à la chose, le prêt sur gage ; l'initiative nippone a inauguré pour lui le crédit personnel. Avec ce crédit, la dignité de l'empresseur, loin de s'amodier, s'allonge. Voyant que son courage est une valeur appréciée, il tient à ne pas détourner de la confiance que lui accorde cette banque gratuite des prêts d'honneur, et pratique mieux les vertus de la famille.

On répète souvent le vieil adage : « Qui donne aux pauvres prête à Dieu. » N'est-il pas maintenant juste de dire : « Qui prête aux pauvres donne à l'ouvrage ? »

Ainsi, enfin, encouragé, soutenu, l'ouvrier relève mieux de lui-même : le sentiment de la responsabilité lui donne l'esprit d'initiative. Administré lui-même l'opération industrielle qu'il alimente par son travail, acheter les matières premières et vendre ses produits, sans prime à des intermédiaires : tel est son rêve, son but. Ainsi est née la Société coopérative.

Que n'a pas fait l'Empereur pour accueillir parmi nous ces sociétés ouvrières ? En 1865, il crée pour elles une chaise de crédit et vers 500,000 francs, du moins de capital primitif. Les tisseurs de Lyon suffisent dans leur industrie : il les aide à constituer une association coopérative en les commanditant de sommes considérables, ainsi qu'à l'ouvrir à l'impôt foncier. L'Empereur ajoute un prêt de 300,000 francs. Enfin il se moque un peu du droit polat libéral pour toutes les tentatives d'associations de ce genre.

Ainsi, après avoir, par le soin sur les conditions, aidé les ouvriers à la sécurité d'entreprendre légalement, l'Empereur leur donne le moyen de s'assurer sûrement. A lui l'honneur d'avoir émancipé le salarié et fondé la liberté du travail.

Par le crédit l'ouvrier a vaincu ses difficultés ; bientôt il aspire à devenir propriétaire. Une combinaison nouvelle, le lui permet : il achète sa maison, son jardin, moyennant un mode de paiement prédéterminé sur son salaire, il acquiert au bout de quelques années la propriété du foyer pris depuis croit et prospère sa famille.

Le résultat de cette politique, le succès, est manifeste. Il contribue à la création des maisons et cités ouvrières. La première cité de ce genre a été construite en 1852, non bouleversant, par le prince-ressort, aucun usine ou emprise, l'empereur a tout fait avec Vincennes de plusieurs maisons au boulevard Magenta ; il a fait élire, avenue Fochmonet, 41 maisons parfaites d'aménagement spécial ; et viennent d'être faits don à la Société coopérative immobilière des ouvriers.

A l'Exposition figurent un modèle d'habitation à bon marché qui a obtenu tous les suffrages : l'exposant était l'Empereur. Le jury lui a décerné la plus haute récompense dont il peut disposer : la médaille d'or.

A un point de vue plus général, l'Empereur se mette constamment soigneux d'assurer aux travailleurs une existence saine et à bon marché. En 1857, non loi interviennent pour l'assainissement des logements insalubres. En 1852, 10 millions sont affectés à l'amélioration des logements d'ouvriers dans les grandes villes manufacturières ; des subventions importantes sont accordées à des sociétés de cités ouvrières, notamment 300,000 francs à celle de Mulhouse. Dans le même but, l'Empereur a tout récemment envoyé sur sa cassette 100,000 francs aux ouvriers de Lille et 100,000 francs à ceux d'Amiens.

Fondation de laveurs publics et de bains gratuits on a pris plusieurs mesures, — création de squares, osses de l'ouvrière, — développement des chemins vicinaux, artères de la vie rurale ; — rachat de divers pâges ; — travaux publics qui, chaque année, produisent plus de 200 millions de salaires ; — institution de l'assistance judiciaire ; — abolition de la conscription par corps ; — aménagement du tarif des douanes et de l'impôt foncier ; — telles sont encore, à divers points de vue, les marques incessantes de la sollicitude impériale pour ceux qui vivent péniblement de leur travail.

Pour assurer aux ouvriers, d'autre part, un moment où, pour certains ouvriers, manquent de temps, de repos, de repos, l'Empereur et l'Impératrice prévoient sur leur cassette des sommes considérables pour payer des loyers-arrives, retires des objets mis en gage et faire distribuer, par les commissaires de police, des bons de pain, de viande et de bois de chauffage. Ils font ainsi encreux, ils consacrent chaque année une somme de plus de 200,000 francs à l'organisation des fourneaux économiques, dont les familles pauvres trouvent des aliments préparés, de bonne qualité, et aux prix les plus réduits.

Les quatre premiers fourneaux datent de 1865 ; il en existe aujourd'hui dans Paris vingt et un. Des fourneaux semblables vont être créés à Lille, grâce à un don de 18,000 francs envoyé par l'Empereur.

L'ouvrier est-il malade : il trouve à l'hôpital des soins excellents. Les maîtres de la science sont constamment au service de la bienfaissance.

Depuis 1851, les hôpitaux ont pris une extension nouvelle : plus de 100 hôpitaux ont été fondés et ont porté à 1,500, dans tout l'Empire, le nombre de ces asiles de l'humanité souffrante. Que de secours la générosité impériale ne leur a-t-elle pas prodigués ! Entre autres dons, l'Impératrice établit 100 litte nouveaux aux incurables moyennant 100,000 francs ; elle donne d'une somme importante l'hôpital des Etats-Unis, et accorde à l'Asile de Vincennes à Charenton qu'elle l'a en quelque sorte fondé pour la seconde fois.

L'ouvrier est guéri ; le mal a disparu, mais la faiblesse est restée. L'steller au sortir de l'hôpital sortit sur ses pieds. L'Asile de Vincennes est chargé de la transition. Là, pour le convalescent, bien-être physique et récitations morales. L'Empereur, dans, en 1855, à l'architecte : « Evitez tout point de ressemblance avec un hospice ou une caserne ; offrez à chaque convalescent un local qui

le permette de rentrer dans la vie privée ; faites pour lui une mère et l'air ; ménagez de grands espaces, de vastes promenades ; éloignez tout aspect froid, triste et monotone. » Ce programme a été admirablement rempli ; en dix ans, plus de 50,000 ouvriers ont expérimenté que l'Asile impérial de Vincennes est bien le palais de la convalescence.

Comme pendant à cet Asile grandiose, l'Asile impérial du Vésinet assure les mêmes avantages aux ouvrières qui ont à raffermir leur santé. L'asile ouvrier de Ribeauville, à l'Asile impérial de Sézanne, l'Impératrice a récemment acheté et donné pour eux aux hospices de Lyon, le château de Longchêne. — Enfin, aux frais de l'Impératrice, un service de conférences par les hommes d'éclat a lieu trois fois par semaine à l'Asile de Vincennes. L'ouvrier rentre chez lui plus fort, plus instruit et meilleur.

Tous les esclaves indignes ne sont pas à proximité d'un hôpital, ou d'autre où ne pourraient tous être reçus ; mais les secours ne leur manquent pas. — A côté des bureaux de bienfaisance, qui ont pris de l'importance, l'Asile impérial a été établi pour les travailleurs des campagnes à l'origine de 1852, pour l'assistance de l'Empereur. En 1865, plus d'un million d'indigents ainsi secourus, et 1,500,973 francs dépensés pour leur santé par les compagnies, les départements et l'Etat, témoignent des immenses bienfaits de cette organisation nouvelle de la charité publique.

Le sort des gens de mer a aussi à part de protection. — Battu par la tempête, un navire va périr sur la côte ; impuissants, épars, les marins invoquent Notre-Dame-de-Bon-Secours. Ton à coup, un navire en affût et tombe à bord une amarre ; un canot s'avance, intercepte la force des vagues : l'équipage est sauvé. — Qui donc envie ces secours supérieurs ? Le Prince, patronne de la Société de sauvetage des naufragés. — Cette Société a déjà installé 30 stations de sauvetage, mises de canots immuables et de porte-amarrage. De nombreux marins et 24 bâtiments menacés d'une partie certaine lui doivent leur salut.

Déjà l'Impératrice avait, en 1853, fondé des sociétés de secours mutuels en faveur des marins, et, en 1859, la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer, qui compte aujourd'hui près de 7,000 personnes.

De même, les sociétés de épargne, dont l'encastre a triplé depuis quatre ans, les sociétés de secours, admises à réserves de prévoyance étende sur toute la France, ont été par le Gouvernement impérial une puissante impulsion. De 1851 à 1868, leur nombre s'est accru de 3,237 ; il est aujourd'hui de 5,614. L'lein capital, composé pour partie d'obligations impériale de 10 millions, s'élève à plus de 42 millions ; 30 millions de réserve leur permettent de faire face aux charges, aux accidents et à toutes les éventualités de l'avenir.

Quand l'âge du repos est arrivé, l'épargne des années de travail doit assurer l'ouvrière l'assistance ou des moins de ses ressources suffisantes pour assurer l'assistance de l'âge de la pension, grâce à une pension protectrice. La Caisse des vétérans vise pour la vieillesse jusqu'à 100 ans l'assurance de l'assistance annuelle, jusqu'à l'assurance permanente jusqu'à 125 ans.

Le second Empire ne pouvait laisser dans l'oubli et la misère les glorieux débuts de nos armées de la République et du premier Empire. De 1852 à 1867, l'initiative personnelle de l'Empereur a fait distribuer en secours une somme de 38,500,000 francs à 61,000 de ces vieux soldats, derniers témoins d'un âge héroïque ; et qui, bien qu'infirmes et courbés sous le poids des années, ont conservé toujours leur patriotique ardeur et leur amour pour la cause qu'ils ont servie.

Comme la guerre, le travail a ses blessés. L'invalidité du champ de bataille a été entièrement assurée ; pourquoi le mutis agricole ou industriel n'aurait-il pas la même ?

L'Empereur a misé cette pensée, et, l'an dernier, il a présenté au Conseil d'Etat un projet de loi ayant pour but d'organiser à la fois une Caisse des invalides du travail et une Caisse d'assurances en cas de décès. Cette mesure populaire, aujourd'hui soumise à l'étude du Corps législatif, sera un des grands événements du règne de Napoléon III.

Le pauvre a fini sa dernière misère. Un corbillard, une bière nue, un cercueil que l'abbé voit venir, le Corbillard de l'assistance, repose pour l'éternité dans l'église. D'avance on entrevoit le funéraire qui, d'un pied lourd, hanté, va poser le corps dans la fosse commune, sans qu'une prière amie s'élève au ciel pendant que tombe et sonne la première pelleteuse de terre. — Le Prince impérial fut un jour frappé de ce tableau spectaculaire, et, le 21 mars 1853, il décretta le service des Aumôniers des dernières prières. Maintenant il n'y a plus promiscuité des morts dans la fosse commune ; un prêtre est toujours là pour faire au-pieds les tristes hommages du cimetière et présenter son ame à Dieu.

Telle est sommairement l'œuvre impériale. Sauf peut pas à la fin d'un simple débat, dans toutes les phases de son existence, elle tend la main à chaque épouse qui l'ronnente, elle fait de lui un citoyen uni au sein de l'empire, l'ami du bien, de la famille et de son pays.

Est-ce à dire que, dans cette carrière infuse de la bienfaisance, l'initiative impériale ait entrepris de tout faire et de combler toutes les lacunes ? Non, assurément. Pour cette tâche immense, il faut le concours de tous les efforts, efforts collectifs et individuels. Mais partout l'Empereur a donné l'exemple, encourage et récompense les hommes qui ont fait le bien, qui est encore une manière de le faire ; partout il a créé des types, formé des modèles, planté des idoles, ouvert la voie à l'avenir, et lancé les générations nouvelles à un niveau de bien-être et de prospérité.

Ce n'est pas seulement par des institutions secourables que se manifeste le dévouement de l'Empereur et de l'Impératrice. Tous Majestés payent de leur personne même l'assurance de leur peuple. Le monde entier a appris et admiré que, partout où il y a un danger, une catastrophe, un fléau, ce n'est pas seulement de l'ordre, c'est leur cœur, leur courage, leur vie qu'ils offrent ! — Lyon, Angers, Paris, Amiens ont désormais leur légende d'héroïque bienfaisance.

A tout homme qui n'aurea pas les yeux opiniâtrement fermés à l'évidence, il est donc en droit de dire :

Qui a prouvé que, pour sauver quelqu'un, quel réparateur a jamais accompagné un mort risqué chose au favor du peuple ?

Il y a eu des rois, des empereurs, des maîtres de la terre qui se sont illustrés par le génie des armes, des beaux-arts ou de la législation ; mais l'Empereur Napoléon III, tout en maintenant la gloire de notre drapeau, notre supériorité artistique et l'excellence de nos lois égalitaires, est le premier qui sit mis constamment au premier

